

Réf. : DEC/2015/n° 39/7.1

Objet : Suppression des régies d'avances au 31 Aout 2015

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes

- **Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;
- **Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- **Vu** les articles 1617-1 à 1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
- **Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et fixant le montant du cautionnement imposé aux agents ;
- **Vu** la délibération du conseil municipal en date du 17 Avril 2014 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'arrêté municipal du 7 octobre 2009 portant création d'une régie d'avances auprès du service des finances de la ville d'Aigues-Mortes,
- **Vu** l'arrêté municipal du 7 octobre 2009 portant création d'une régie d'avances auprès du service culture de la commune d'Aigues-Mortes.
- **Vu** l'avis conforme du comptable assignataire en date du 6 mai 2015

Considérant que les régies d'avances du service des finances et du service culture n'ont plus lieu d'être.

DECIDE

Article 1^{er}

- La régie d'avances du service des finances de la mairie d'Aigues-Mortes installée en Mairie Place Saint Louis 30220 Aigues-Mortes, est supprimée à compter du 31 Aout 2015.
- La régie d'avances du service culture de la mairie d'Aigues-Mortes installée en Mairie Place Saint Louis 30220 Aigues-Mortes, est supprimée à compter du 31 Aout 2015.

Fait à AIGUES-MORTES, le 26 Mai 2015

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20150526-DEC2015-39-AU
Date de télétransmission : 01/06/2015
Date de réception préfecture : 01/06/2015
- Page 2 sur 2

9